



# Problèmes liés à l'exportation des centrales nucléaires

Les prévisions récentes montrent qu'en l'an 2000 plus de 1000 centrales nucléaires seront en service dans 50 pays et plusieurs pays compteront sur ces centrales pour produire la moitié ou plus de leur énergie électrique. A l'heure actuelle, six pays seulement sont exportateurs de matériel nucléo-énergétique, trois parviennent à satisfaire aux besoins de leur marché intérieur, tous les autres étant importateurs. Il est à prévoir que la plupart de ces derniers resteront plus ou moins tributaires de l'étranger, tout au moins pour l'immédiat.

Pour que l'énergie d'origine nucléaire puisse servir au mieux les intérêts de l'humanité, il faut que les pays, aussi bien fournisseurs que clients, coopèrent afin de surmonter les difficultés qui risqueraient d'empêcher cette source d'énergie de se développer pleinement. Outre les problèmes de sûreté et de fiabilité, il ne faut pas négliger certaines considérations telles que le financement, les besoins en personnel qualifié, l'existence sur place d'une infrastructure industrielle et technique satisfaisante, la possibilité d'accéder aux techniques modernes et la certitude d'être alimenté en combustible nucléaire.

Le colloque était centré sur les problèmes auxquels se heurtent les pays en développement dans les premières phases de leurs programmes nucléo-énergétiques: sûreté nucléaire, apports nationaux et problèmes internationaux. En matière de sûreté, l'accent a porté sur les considérations spéciales dont les pays qui importent des centrales nucléaires peuvent avoir à tenir compte: caractéristiques hors série de réacteurs exportés — rendements inférieurs par exemple — différences dans les caractéristiques des sites qui peuvent avoir une influence sur la conception, évolution et modifications des modèles et des prescriptions de sûreté en cours de construction. Le problème peut se compliquer du fait de divergences dans la philosophie de la sûreté et les normes codifiées des divers fournisseurs, et en raison de problèmes de construction propres aux pays moins développés. De toute évidence, il faut donc que le pays importateur puisse s'acquitter des fonctions qui lui incombent en matière de réglementation et de sûreté. Un certain nombre de communications avaient trait à des exemples vécus et aux pratiques en usage dans certains pays quant à la planification et au fonctionnement de leurs organismes réglementaires ou chargés des questions de sûreté.

Pour ce qui est de l'apport national, un projet nucléo-électrique est soumis à des prescriptions de contrôle et d'assurance de la qualité beaucoup plus strictes qu'une centrale classique et demande beaucoup plus qu'une simple extrapolation des exigences classiques de la technologie des centrales nucléaires. Le pays importateur doit donc veiller à réunir et à former du personnel compétent afin de disposer de techniciens et d'ouvriers qualifiés dans des domaines comme la construction, la soudure et le montage électrique, pour ne citer que quelques exemples. De nombreux mémoires sur l'apport national présentés en séance approfondissaient les principaux aspects du problème de la main-d'œuvre.

Enfin, sur le plan international, outre les problèmes juridiques et politiques liés à l'exportation et à l'importation de centrales nucléaires, se pose la question du transfert de la technologie nucléaire. Il n'est pas douteux qu'on tend progressivement mais sûrement vers un accroissement des capacités nationales en matière de construction et de mise en œuvre des installations nucléo-électriques, accompagné d'une plus forte participation locale pour ce qui concerne le matériel, les matières et l'ingénierie. Cinq mémoires étaient exclusivement consacrés au transfert de technologie.

Trois discussions en groupe ont également eu lieu pendant le colloque. On espère que les débuts auront permis d'appeler utilement l'attention tant des exportateurs que des importateurs sur les exigences particulières de la planification, de la construction et de l'exploitation des centrales nucléaires, notamment dans les pays en développement. Les comptes rendus du colloque seront publiés par l'AIEA.